

Fiche de poste Moniteur/Monitrice d'Escalade, ouvrier/ouvreuse

Nature de l'emploi : CDI à temps plein, temps de travail annualisé à étudier, assorti d'une période d'essai de deux mois.

Poste à pourvoir dès que possible.

Modalités du poste :

- ◆ Groupe de classification = technicien groupe 3, évolution à projeter dans la durée, négociation ouverte.
- ◆ Salaire de base en fonction du diplôme et de l'expérience ;
- ◆ Durée de travail = 35H/semaine, possibilité d'annualisation.
- ◆ Lieu de travail habituel = département Puy-de-Dôme, salle fédérale Casamur, siège du Comité Territorial du Puy-de-Dôme de la Montagne et de l'Escalade, 22 ter impasse Bonnabaud, 63000 Clermont-Ferrand (encadrements, encadrements clubs, ouvertures de voies et bloc, entraînement, maintenance de la salle)
Les temps de trajet pour les déplacements extérieurs sont comptabilisés en temps de travail.
- Maximum de 18 week-ends travaillés par année civile.
- Frais de déplacement : pas pris en compte pour le travail habituel au siège du comité.
Calculés au départ du siège du comité, sur la base des taux en vigueur dans les autres cas.
- Remboursement des frais de nourriture et d'hébergement sur la base du barème FFME pour les déplacements.

Qualifications requises :

- DEJEPS spécialité perfectionnement sportif mention escalade en milieux naturels, BEES escalade ou DEJEPS mention entraînement sportif, CQP AESA.
- ◆ Titulaire du permis B.
- ◆ Rattachement du poste : relation hiérarchique : président du Comité Territorial du Puy-de-Dôme de la Montagne et de l'Escalade, assistant de direction.
- ◆ Relations de collaboration : président.e.s des commissions équipement, compétition et assistant de direction, agents d'accueil et de développement, équipe technique régionale (salariés, CTR).

Comité Territorial du Puy-de-Dôme de la Montagne et de l'Escalade

22 ter, impasse Bonnabaud — 63000 Clermont-Ferrand — Tél/fax : 04.73.29.24.71.

Association 1901 agréée par le Ministère des Sports – SIRET 440 477 246 00021 – APE 913E

Membre du Comité Départemental Olympique (C.D.O.S.)

Missions :

Mettre en œuvre les actions de développement fédéral du Comité Territorial :

- Développement de la pratique escalade : encadrement de séance d'escalade en salle, sur mur mobile et sur site naturel, auprès de tous publics, y compris les actions de promotion de l'activité et de préparation à la compétition, en particulier auprès des clubs. (Certaines missions sont supervisées en fonction du diplôme du candidat.te).
- Dynamiser le développement des structures artificielles d'escalade, conseil.
- Dynamiser le développement des sites naturels d'escalade, réalisation de chantiers d'ouverture de sites nouveaux et d'entretien des sites existants.

Autres missions :

- Travail d'équipe avec les autres salariés du Comité Territorial et de la Ligue (équipe technique régionale), dans le cadre de la convention de coopération.
- Compréhension forte et connaissance approfondie du fonctionnement des instances fédérales.
- Maîtrise avérée de la construction d'un cycle pédagogique, avec objectifs et progression.
- Maîtrise des différentes palettes de l'entraînement moderne en escalade de bloc, difficulté et vitesse.
- Capacité avérée d'écoute et de collaboration relative au travail en équipe.
- Capacité avérée à la communication en distinguant une communication interne et externe.
- Application d'un devoir de réserve et de loyauté.
- Maîtrise des outils numériques.
- Posséder le CACES serait un plus.

Procédure de recrutement du.de la candidat.e :

- CV + lettre de motivation à envoyer au siège du Comité Territorial du Puy-de-Dôme de la Montagne et de l'Escalade, à l'attention du président, via le mail ffme63@orange.fr.
- Entretien où le/la candidat.e aura l'occasion de présenter sa propre mise en œuvre des missions décrites ci-dessus, ou ses idées et contributions quant à la manière de les réaliser (format au choix : oral, document écrit, vidéoprojection, etc.)